L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

PARAIT, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 5 AOUT 1883.

Le Général Beauregard et les Jetées du Mississipi.

Lake Side, Hartland Wisconsin. } 28 juillet 1883. }

Aux Editeurs de l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,

Un de mes amis de la Nouvelle-Orléans m'a adressé l'extrait suivant de votre estimable journal du 22 courant.

Dans une lettre signée: "Un ami de votre estimable journal", on nous adresse la question suivante:

Nous voudrions savoir si le général Beauregard a jamais, avant la guerre, proposé au gouvernement des Etats-Unis on à celui de la Louisiane, la construction de jetées à l'embouchure du Mississippi, et quel a comme l'argent lui aurait été alloué dans ce but."

Il n'a jamais été question, avant la guerre, de construire de jetées à l'embouchure du Mississippi, et aucune proposition pour l'exécution d'un pareil travail n'a été faite par le général Beauregard soit au gouvernement fédéral ou au gouvernement de la Louisiane. Le capitaine Eads est le premier ingénieur qui ait fait au Congrès la proposition d'exécuter au bouches du fleuve la digue qui existe actuellement.

Notre correspondant désire également connaître l'opinion du général Beauregard sur les divers projets qui auraient pour but de faciliter l'accès de notre port aux navires d'un fort tirant d'eau. Si nos souvenirs ne nous trompent pas, le général Beauregard a été d'abord presque seul pour le creusement d'un canal entre le fleuve et le golfe, à la hauteur du Fort St. Philippe. Mais le malheureux projet du capitaine Eads, que celui-ci a cru expliqué ses plans et ses moyens d'exécution.

Il y a dans les lignes ci-dessus quelques inexactitudes, au sujet de la question des jetées, que vous voudrez bien, je l'espère, me permettre de vous signaler.

En 1851-52, le Département de la Guerre convoqua à la Nlle-Orléans une Commission composée d'officiers de l'armée et de la marine, qui devait se transporter aux Passes du Mississip pour les examiner avec soin et adresser ensuite au gouvernement un rapport sur le meilleur moyen de les améliorer pour faciliter aux navires l'entrée du fleuve. La Commission se composait du commodore Lallemant, président, du major W. H. Chase, du major J. G. Barnard, du major G. T. Beauregard et du lieutenant W. H. Stevens. Ces officiers appartenaient tous au Corps des Ingénieurs des Etats-Unis. La Commission nolisa un bateau de remorque et explora avec soin toutes les passes; elle opéra de nombreux sondages et creusa les barres à une grande profondeur pour s'assurer de la nature des dépôts terreux et des couches d'alluvion dont elles se forment. Tous les soirs, avant de nous retirer, nous devisions entre nous et nous échangions nos vues sur le résultat de nos explorations. Nous avions alors fort peu de données pour nous guider. Nous ne possédions en fait de mappes que celle du capitaine Talcott, ingénieur des Etats-Unis, qui, en 1831, avait en partie dragué une des passes du fleuve, mais qui, une fois le crédit voté par le Congrès épuisé, avait dû abandonner un travail dont il avait à peine exécuté la moitié, puis la mappe du "Coast Survey," qui n'était pas encore achevée pour la partie du delta où se jette le Mississipi.

Après des travaux fatigants et de longues discussions, n'ayant pu nous mettre d'accord pour recommander un plan particulier au gouvernement, nous résolûmes de lui en signaler trois, en l'engageant à les mettre successivement à exécution à la Passe du Sud-Ouest, et à s'arrêter à celui qui donnerait les meilleurs résultats. Voici quels étaient ces plans:

1° Le dragage (dredging) commencé par le capitaine Talcott et chaudement appuyé par le major Barnard; 2° la création de jet ées, fortement recommandée par moi, jusques provisoires, afin de ne point dépasser un montant de dépenses, que l'état fort difficile à cette époque qu'obtenir du Congrès un crédit considérable pour l'amélioration d'une rivière ou d'un port quelconque de l'ouest; 3° le creusement d'un canal près du fort St-Philippe, que présonnait ardemment le major Chase.

Chacun de nous fit un calcul approximatif de ce que devait coûter la réalisation de son plan. Le mien consistait en deux lignes de jetées au moyen de pilotis partant de l'extrémité de la Passe actuelle obaque côté de la Passe du Sud-Ouest, convergeant légèrement vers la crête de la barre et la dépassant un peu. (Texte anglais — Mine consistet of two lines of pile jetties, draven from the land's end on each side of the South West Pass, converging slightly toward and a little beyond the crest of the bar.") Chaque jetée devait se faire au moyen de deux rangées de forts pilotis, séparées par une distance de dix à douze pieds, les pieux fort rapprochés et enfoncés le plus profondément possible. A chaque intervalle de six à douze pieds, une autre rangée de pieux devait être établie en travers des jetées, de manière à former des caisses ou chambres qu'on eut garnies de fascines ou cuves d'herbes de prairie retenues par un amas de coquillages, de briques cassées et de fragments de pierre. Les pilotis auraient été, cela va sans dire, liés solidement l'un à l'autre dans le sens de la longueur et de la largeur. Ces jetées qui n'auraient pas dépassé la surface des eaux hautes, n'auraient d'autre but, comme je viens de le dire, que d'essayer ce système d'amélioration; s'il avait réussi on eut pu l'appliquer sur une plus grande échelle et construire des travaux solides et permanents. Je calculais la dépense de mes jetées provisoires, autant que je me le rappelle, à un chiffre bien inférieur à $500,000. Le général H. G. Wright, maintenant ingénieur en chef des Etats-Unis, à Washington, et qui a l'esprit dont je parle étant le premier aide du général Joe. G. Totten, alors ingénieur en chef, vous enverrait certainement une copie du Rapport de la Commission, si vous le lui demandiez. Quoique j'écrive de mémoire, après un laps d'environ trente ans, vous verrez que ma rapide analyse est assez exacte.

Le Congrès avait à l'époque dont je parle voté un crédit de $75,000 pour exécuter, comme essais, à une passe du fleuve, des travaux destinés à en augmenter la profondeur. Avant l'ajournement de la Commission, l'Association des bateaux de remorque de la Nlle-Orléans proposa, pour la somme ci-dessus, d'essayer sur la barre le système de dragage ou de râte age ("harrowing and scraping"), pour obtenir une profondeur de 18 pieds d'eau sur une largeur en surface de 200 pieds, avec cette réserve qu'elle ne réclamerait pas de paiement, si dans un an elle n'obtenait pas le résultat qu'elle avait promis. Nous acceptâmes la proposition, sauf l'approbation du Département de la Guerre, qui n'hésita pas à donner son adhésion. Le dragage ou râtelage fut exécuté et réussit à merveille. Les Chambres n'ayant pas voté un nouveau crédit dans les deux années qui suivirent, le chenal s'envasa de nouveau et la profondeur n'y fut plus, comme dans le passé, que d'environ 15 pied.

En 1852, le Congrès, devenu plus libéral, vota un crédit de $325,000 pour approfondir une des passes du Mississipi, et le Département de la Guerre décida que le travail serait exécuté par contrat. Le Département du Génie sollicita des soumissions pour l'établissement du système de jetées recommandé par la commission mixte dont j'ai déjà parlé. MM. Righter & Co., de Cincinnati, ayant fait les offres les plus basses, se virent adjuger le contrat en vertu duquel ils devaient donner à la Passe du sud-ouest, où il n'y avait que 15 pieds d'eau, une profondeur de 20 pieds. Ils devaient, je crois, toucher un cinquième de l'allocation dès qu'ils auraient approfondi d'un pied le chenal, sur la largeur voulue. Je cite ces chiffres de mémoire.

J'étais encore chargé des améliorations du fleuve, indépendamment de mes occupations civiles et militaires. M Righter vint me voir à la Nouvelle-Orléans et m'exhiba un plan de soi-disant jetées qui avait été accepté par le Département du Génie à Washington. Je condamnai ce plan immédiatement et engageai M. Righter, dans son intérêt, à adopter celui que j'avais proposé, ou à renoncer au contrat. Il crut devoir plutôt exécuter son projet, et il m'annonça peu après qu'il avait réuni tous les matériaux nécessaires, mais qu'il manquait d'argent et qu'il me saurait gré d'engager le Département du Génie à lui avancer $50,000 pour commencer les travaux de construction. Je n'en fis rien, car son contrat ne l'autorisait pas à demander cette avance. Il eut alors recours à des influences personnelles et publiques pour obtenir du Département de la Guerre un ordre me commandant de lui remettre la somme ci-dessus. Ne voulant pas être complice d'une violation aussi directe d'un contrat écrit, je demandai à être relevé de ma charge de surintendant des travaux à la Passe Sud-Ouest, et on accepta ma démission.

Les jetées en question furent construites en partie, mais de fortes bourrasques soufflant du Golfe en eurent bien vite raison, comme je l'avais prévu; elles n'étaient pas assez solides pour résister à la violence des vagues. Les adjudicataires durent, autant que je me le rappelle, recourir au râclage et au dragage (dredging, harrowing and scraping) pour obtenir en partie la profondeur et la largeur de chenal requises par le contrat.

Quant à ce que vous dites de mon adhésion au projet de canal, —celui qu'il s'agissait de creuser près du fort St. Philippe, quand le capitaine Eads a proposé son système de jetées, je ne l'ai donnée que parce que la Chambre de Commerce de la Nlle-Orléans, ainsi que l'ingénieur M. Bagley, qui a doté la Nouvelle-Orléans de l'Ascenseur à grain (Grain Elevator), affirmaient que le Congrès était prêt à voter un crédit considérable pour l'établissement du Canal, que la proposition du capitaine Eads arrivait trop tard et pourrait d'ailleurs indisposer le Congrès, et enfin que le capitaine Eads n'avait ni les moyens ni le crédit nécessaires pour réaliser son projet. Néanmoins, un fut dans les jetées était aussi grande alors qu'elle l'avait été autrefois ou qu'elle l'est maintenant.

Je regrette de n'avoir pu être plus bref; je vous devais ces détails pour élucider la question.

Agréez, messieurs, etc.

G. T. BEAUREGARD.

Le Dock-Board de Liverpool.

Nous avons parlé, récemment, à diverses reprises, de la société dite le Dock-Board, de Liverpool, qui exploite, au nom d'une Compagnie privée, les bassins, docks, etc. du grand port anglais. Le rapport annuel du chef comptable du Board, qui vient d'être publié, présente des chiffres fort intéressants dont nous croyons devoir citer les principaux.

Ce rapport donne la statistique annuelle du nombre et du tonnage des navires qui ont payé des droits au Board, avec le montant des droits et impôts prélevés sur les navires et sur les marchandises pendant l'exercice finissant au 30 juillet 1883, comparés à ceux de l'année précédente.

Il en résulte que malgré un récent abaissement de droits equivalant à une somme annuelle de 120,000 liv. st., les recettes totales de l'année 1882-83 présentent, sur 1881 82, un excédant de 51,226 liv. st. 18 sh. 11 den.

Le tonnage des navires qui ont payé des droits au Board en 1882 83 dépasse de 423,195 tonneaux le chiffre correspondant de 1881-82, le tonnage important ayant atteint ainsi en 1882-83, un total de 8,527,531 tonneaux, contre 8,104,-136 tonneaux en 1881 82.

Le nombre des navires qui ont payé des droits en 1882-83 a été de 21,315, soit un excédent de 349 sur le précédent exercice.

L'accroissement du tonnage ayant payé les droits de tonnage aux Docks est de 324,974 tonneaux, et l'accroissement du tonnage ayant payé les droits des ports secondaires de 98,421 tonneaux.

Le total des sommes perçues par le Dock Board en 1882 83 s'est élevé à 1,074,071 liv. st. 0 sh 4 den. (contre 1,022,844 liv. sterl. en 1881-82), dont 425,397 liv. st. 11 sh. 3 den. pour droits de port et de tonnage, 347,493 liv s'. 0 sh. 11 den. pour droits de docks sur les marchandises, et 255,028 liv. st. 19 sh. 6 den, comme droits de ville sur les marchandises.

Les dépenses en question furent construites en partie, mais de fortes bourrasques soufflant du Golfe en eurent bien vite raison, comme je l'avais prévu; elles n'étaient pas assez solides pour résister à la violence des vagues. Les adjudicataires durent, autant que je me le rappelle, recourir au râclage et au dragage (dredging, harrowing and scraping) pour obtenir en partie la profondeur et la largeur de chenal requises par le contrat.

Quant à ce que vous dites de mon adhésion au projet de canal, —celui qu'il s'agissait de creuser près du fort St. Philippe, quand le capitaine Eads a proposé son système de jetées, je ne l'ai donnée que parce que la Chambre de Commerce de la Nlle-Orléans, ainsi que l'ingénieur M. Bagley, qui a doté la Nouvelle-Orléans de l'Ascenseur à grain (Grain Elevator), affirmaient que le Congrès était prêt à voter un crédit considérable pour l'établissement du Canal, que la proposition du capitaine Eads arrivait trop tard et pourrait d'ailleurs indisposer le Congrès, et enfin que le capitaine Eads n'avait ni les moyens ni le crédit nécessaires pour réaliser son projet. Néanmoins, un fut dans les jetées était aussi grande alors qu'elle l'avait été autrefois ou qu'elle l'est maintenant.

Je regrette de n'avoir pu être plus bref; je vous devais ces détails pour élucider la question.

Agréez, messieurs, etc.

G T. BEAUREGARD.

Le Dock-Board de Liverpool.

Nous avons parlé, récemment, à diverses reprises, de la société dite le Dock-Board, de Liverpool, qui exploite, au nom d'une Compagnie privée, les bassins, docks, etc. du grand port anglais. Le rapport annuel du chef comptable du Board, qui vient d'être publié, présente des chiffres fort intéressants dont nous croyons devoir citer les principaux.

Ce rapport donne la statistique annuelle du nombre et du tonnage des navires qui ont payé des droits au Board, avec le montant des droits et impôts prélevés sur les navires et sur les marchandises pendant l'exercice finissant au 30 juillet 1883, comparés à ceux de l'année précédente.

Il en résulte que malgré un récent abaissement de droits equivalant à une somme annuelle de 120,000 liv. st., les recettes totales de l'année 1882-83 présentent, sur 1881 82, un excédant de 51,226 liv. st. 18 sh. 11 den.

Le tonnage des navires qui ont payé des droits au Board en 1882 83 dépasse de 423,195 tonneaux le chiffre correspondant de 1881-82, le tonnage important ayant atteint ainsi en 1882-83, un total de 8,527,531 tonneaux, contre 8,104,-136 tonneaux en 1881 82.

Le nombre des navires qui ont payé des droits en 1882-83 a été de 21,315, soit un excédent de 349 sur le précédent exercice.

L'accroissement du tonnage ayant payé les droits de tonnage aux Docks est de 324,974 tonneaux, et l'accroissement du tonnage ayant payé les droits des ports secondaires de 98,421 tonneaux.

Le total des sommes perçues par le Dock Board en 1882 83 s'est élevé à 1,074,071 liv. st. 0 sh 4 den. (contre 1,022,844 liv. sterl. en 1881-82), dont 425,397 liv. st. 11 sh. 3 den. pour droits de port et de tonnage, 347,493 liv s'. 0 sh. 11 den. pour droits de docks sur les marchandises, et 255,028 liv. st. 19 sh. 6 den, comme droits de ville sur les marchandises.

Les droits de port et de tonnage présentent, pour le dernier exercice, un excédant de 25,684 liv. st. 16 sh. 3 den. sur le précédent; les droits de docks sur les marchandises, un excédant de 19,-444 liv. st. 12 sh. 2 den. et les droits de ville, également imposés sur les marchandises, un excédant de 9,231 liv. st. 10 sh.

Les droits perçus pour l'usage des docks de carénage n'ont rendu que 38,-889 liv. st., soit un déficit de 1,122 liv. st. 12 sh. 6 den. ceux de gril ont donné 537 liv. st. 1 sh. 3 den., en déficit également de 57 liv st. 10 sh.

La réduction des droits, dont il a été question plus haut, a commencé à entrer en vigueur le 1er janvier 1881. Il devait naturellement en résulter une perte de deux ou trois cent mille livres st., pour le semestre de l'exercice 1880 81, expirant au 21 juillet 1881, tandis que le déficit pour cet exercice n'a été que de 16,284 liv. st. 5 sh. 2 den.

L'abaissement dont nous venons de parler a porté sur la totalité de l'exercice 1881-82; cependant, le déficit dans les recettes de cet exercice n'a été que de 29,083 liv. st. 13 sh. sur le précédent; ce qui, pour les deux exercices, donne, en somme, un déficit de 45 367 liv. st 18 sh. 5 den. En 1882-83, au lieu d'un déficit, c'est, au contraire, un boni de 6,000 liv. st. qu'on a réalisé. En d'autres termes, en deux ans et demi, non-seulement on a ragagné toute la réduction de droits de 120,000 liv. st. appliquée depuis le 1er janvier 1881, mais encore on a réalisé un excédant de 6,000 liv. st.

Transportons-nous dans une ville du Midi en sour d'assises :

L'avocat.—Pardon, monsieur le président, je veillerai, vous pre, de demander au témoin de quelle forme était la clé.

Le président sur l'insistance de l'avocat, adresse la demande au témoin quoiqu'il ne fût nullement question de clé dans l'affaire.

L'avocat bondissant. —Je supplie messieurs les jurés de ne pas oublier cette réponse du témoin !

Puis, bas à un de ses confrères :

—Je me sers souvent de cette clé. Tu ne saurais croire, mon cher, le trouble qu'elle porte dans l'esprit du jury! (Historique!)

M. Alphonse Karr continue à batailler avec une ardeur généreuse contre la pratique barbare de la vivisection. Suivant lui rien ne contribue plus à rendre les mœurs cruelles que le spectacle de sorti-res infligées à des animaux. Il rappelle ce charmant passage de Montaigne :

"De moy, je n'ay pas soeu voir sottement sans déplaisir poursuivre et tuer une beste immaoulée qui est sans defence.

"Je ne prends grère beste en vie à qui je ne redonne les champs. Pythagoras les achetait des pescheurs et des oyseleurs pour en faire autant.

"C'est en tuant les bêtes que l'homme est arrivé à tuer l'homme :

Primoque a cæde ferarum
Incultum puto mancipium sanguine ferum.
OVIDE.—*Métamorphoses.*

"Les naturels sanguinaires à l'endroit des bestes témoignent une propension naturelle à la cruauté. Après qu'on se fesut approvisoé à Rome au spectacle de meurtres des animaulx, on veint aux hommes et aux gladiateurs."

En outre, M. Alphonse Karr conteste, avec arguments à l'appui, l'utilité scientifique de ces massacres d'animaux, lesquels ne datent pas d'aujourd'hui. La même guerre faite aujourd'hui à M. Paul Bert le fut sous la Restauration, à Magendie, chirurgien célèbre.

"Magendie avonait n'avoir pas tiré grand chose de ces massacres.

"Du reste, Magendie, qui croyait peu à la médecine et se vantait de ne le faire que laisser agir la nature, en l'aidant quelquefois un peu, commettait ces massacres comme curieux plus que comme médecin torturait, disséquant les animaux, plutôt pour satisfaire certains secrets et savoir certaines choses, que pour se perfectionner en l'art de guérir. Il reste "le premier exemple d'une foire Saint-Laurent où l'on représentait un opéra-ballet de Piron.

Voltaire arrive le premier au rendez-vous et s'installa auprès de la cheminée du salon. Piron se présente quelques instants plus tard et trouva Voltaire plongé jusqu'aux épaules dans un large fauteuil, les jambes écartées et les talons posés sur l'un et l'autre chenets. Il fit une légère inclinaison de tête à Piron qui se confondait en salutations profondes.

Celui-ci, pris de mauvaise humeur devant un pareil accueil, avance brusquement un fauteuil et s'assied le plus près qu'il peut de la cheminée. On converse d'abord à mots entrecoupés; puis Voltaire sentant le coude de Piron éloigne son siège. Piron rapproche, Voltaire se recule de nouveau et son rival le suit de si près qu'impatienté, il tire sa montre de la poche pour donner à entendre que le temps lui paraît bien long. Piron, de son côté, sort sa tabatière et offre une prise de tabac à Voltaire qui, quoique dépité, accepte une pincée de tabac.

Aussitôt éclatent des éternuements répétés et bruyans que poussent les deux invités. Après ce duo d'explosions, chacun se mouche et fait rentrer le salon de sous de trompette les plus aigus. La marquise de Mimeure, qui avait vu de cette violente, accourt au salon et trouve ses hôtes, le mouchoir en main, qui se dirigent vers elle pour lui prése ter leurs civilités. Mais ceux-ci, pris d'un accès éternuements incessant se trouvent dans l'impossibilité d'articuler une seule parole.

L'amphitryon riant aux éclats s'avance vers les éternutateurs et, prenant le bras de chacun d'eux, leur dit :

—A table, Messieurs, mais vous, Monsieur Piron, promettez-moi d'intercaler la scène burlesque qui vient de se passer dans la première de vos comédies!

Les administrateurs de Bérenger se sont réunis, le 16 juillet, sur sa tombe, au Père-Lachaise, pour y déposer des couronnes, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du grand chansonnier, décédé le 16 juillet 1857.

On sait que Béranger est enterré dans le même caveau que Manuel. Les deux tombes sont en face et les couronnes funéraires qui ornent l'intérieur du monument semblent mêler les deux noms dans la même glorification.

Une liste de souscription, due à l'initiative de Victor Hugo et de feu Emile de Girardin, a été ouverte dans le but d'ériger une statue en bronze, dans le square du Temple, au chansonnier populaire. Parmi les membres du comité, on remarque MM. Jules Claretie, Henri Martin, About, Mignet, Legouvé, Mallet, etc.

On arrêtait et écroua, tout récemment, au Dépôt, à Paris, une femme jaune, fort élégante et qui, pour toute accompagne de ses deux enfans, un garçon et une fille, entrait dans les magasins en ayant soin de laisser sa fi-ette au dehors

Tandis que l'attention du négociant était détournée par la mise qui se faisait montrer des marchandises, le petit garçon entrait avec elle, allait et venait dans le magasin, faisait son choi x, sans inspirer le moindre soupçon, et allait porter à sa sœur les objets qu'il dérobait. L'opération terminée, celle-ci faisait un signe à la mère qui prenait à son tour congé sans obligeance, prometta t de revenir et s'éloignait pour recommencer la même besogne un peu plus loin.

Cette industrie, qui était des plus lucratives, exerait depuis longtemps, paraît-il, quand hier deux gardiens de la paix en observation devant un magasin de la rue de Maubeuge, intrigués par les allées et venues du petit garçon, s'approchèrent et se rendirent bientôt compte de ce qui se passait. Quelques instants après, la mère et ses deux enfans étaient conduits devant le commissaire de police du quartier. La mère a été conduite au Dépôt après interrogatoire.

Quant aux enfans, ils ont été placés dans une maison de refuge.

Une perquisition faite au domicile de cette dame a amené la découverte d'une quantité considérable de marchandises

Il y a quelques mois, un sieur F...., fondait, boulevard du Temple, à Paris, une agence; il s'occupait principalement de prêts hypothécaires et prosé ait de la façon suivante : Quand une personne se présentait à l'agence pour emprunter une certaine somme, on l'arrêtait à un nommé L....., demeurant boulevard Sébastopol, qui jouait le rôle de capitaliste.

Dès la première entrevue, L... expliquait à l'emprunteur l'intérêt qu'il y avait pour lui à se faire assurer sur la vie. L'emprunteur en passait par où l'on voulait et, cela va sans dire, l'..... touchait la prime d'assurance [270 0/0 de commission]. Une fois l'affaire terminée, un architecte, autre homme de paille, qui partageait les bénéfices avec F....., estimait l'ensemble donné en garantie à la moitié de sa valeur, ce qui servait de prétexte au capitaliste pour rompre l'affaire.

Y.... avait, en outre, adjoint à sa maison une petite agence matrimoniale. Une photographie unique qu'il envoyait à tous ses clients, et qu'on a retrouvée chez lui, suffisait à ces combinaisons.

Le nombre des escroqueries commises par F.... n'avait pas tardé à devenir considérable; de nombreuses plaintes furent déposées au parquet, qui décerna un mandat d'amener. Notre homme, instruit des poursuites dirigées contre lui, s'apprêtait à disparaître de Paris, quand les agents vinrent l'arrêter et l'emmener au Dépôt.

Une perquisition faite à son domicile n'a amené aucun résultat. F..... avait eu le soin de détruire tous les dossiers relatifs à ses opérations hypothécaires et autres et l'on n'a retrouvé qu'un tas de cendres dans la cheminée.

F..... a avoué avoir tout brûlé et a fait de curieuses révélations sur ses deux associés, dont l'un a pu être arrêté, et dont l'autre est activement recherché.

—Quel est le comble de l'agilité pour un danseur ;

—Exécuter le Pas de Calais!

La rue Servandoni, à Paris, fait partie de ce groupe de rues qu'on ne fréquente guère, situées aux abords de l'église Saint-Sulpice et qu'on nomme : rues Férou, du Canivet, Palatine, Garancière et Servandoni. Ce quartier a gardé la physionomie de ses premiers jours. Il date de la fin du dix septième siècle.

Dans la rue Servandoni qui portait le nom de rue du Foesoyeux, parce que c'est la que logeait le croque mort du cimetière voisin, habitait en 1725 la marquise de Mimeure. Son hôtel portait le No 9. Veuve de Jean-Louis Valon, marquis de Mimeure, général, poète et membre de l'Académie française, la marquise avait conservé pour les écrivains de l'époque l'affect on que leur portait son défunt mari. Ses salons étaient ouverts deux fois par semaine aux célébrités contemporaines. C'était un cénacle d'hommes de lettres les plus estimés.

Parmi les habitués se faisaient remarquer Piron, Voltaire et Fontenelle. Les deux premiers ne s'aimaient guère, on le sait. Ils se rencontraient pourtant sans trop de répugnance dans les salons de la marquise de Mimeure où ils passaient leurs soirées au jeu du Biribi, non sans de fréquentes discussions.

A l'époque dont il est question Voltaire était âgé de trente et un ans. Fontenelle avait soixante-trois ans et Piron, près de trente-six ans.

La marquise de Mimeure trouvait plaisir aux agaceries que se faisaient Voltaire et Piron, entre lesquels elle intervenait comme médiatrice quand la discussion prenait un peu trop d'aigreur.

Elle invita un jour les deux rivaux à dîner. C'était un dîner, leur dit-elle, d'où toute étiquette serait bannie! La marquise avait choisie un lundi, jour de rigueur, pour donner un souper. Le marquis avait choisi